















Liste des pièces nécessaires pour constituer un dossier CPF :

- □ Attestation d'heures DIF acquises au 31/12/2014
 - o Généralement sur un document remis par votre employeur
 - o Parfois sur votre bulletin de paie de décembre 2014
- □ Votre dernier bulletin de salaire
- ☐ Le nom et l'adresse de l'OPCA auquel cotise votre entreprise
- □ Votre N° de sécurité sociale incluant la clé
- ☐ Le nombre d'heures CPF à votre crédit sur le site « moncompteformation.gouv.fr »